



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
Service interministériel de défense et de protection civiles

Digne-les-Bains, le 26/04/24

Objet : Avis de mise à disposition du public du projet de plan particulier d'intervention dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, associé au barrage de Sainte-Croix du Verdon, Quinson et Gréoux-les-Bains.

Le « plan particulier d'intervention » est un document qui prévoit l'organisation de la réponse de la sécurité civile en cas d'accident sur un site industriel. Lors de la première élaboration d'un plan particulier d'intervention, des consultations des mairies, de l'exploitant et du public sont obligatoires.

En application de l'article R. 741-26 du Code de la sécurité intérieure, le projet de plan particulier d'intervention dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, ~~associés d'une au barrage de Serre-Ponçon~~ est mis à disposition du public à compter du 21 mai 2024 pour une durée d'un mois.

Pour les barrages de Sainte-Croix du Verdon, Quinson et Gréoux-les-Bains, le projet sera disponible en sous-préfecture de Forcalquier et de Castellane, en préfecture et en mairies de Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Montagnac-Montpezat, Quinson, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Corbières, Sainte-Croix du Verdon.

Le projet sera également disponible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-des-populations/Protection-civile/Le-dispositif-ORSEC/Les-plans-particuliers-d-intervention>

Le préfet,

Marc CHAPPUIS